



23 mars 2023

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 17 mars 2023

**Présents** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **La Merlatière** : Philippe BELY – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

**Secrétaire de séance** :

En exercice : 30

Présents : 25

Votants : 30

Quorum : 16

**N° 058-23 – Approbation des comptes de gestion 2022**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont identiques à celles figurant au Compte Administratif du budget général et des budgets annexes de la Communauté de communes.

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget général et les budgets annexes de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la clôture de l'exercice 2022, les comptes de gestion font apparaître un résultat global excédentaire de 6 714 192,59€ se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 6 331 326,68 € et pour la section d'investissement par un excédent de 382 865,91 €.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **De déclarer que les Comptes de Gestion du budget général et des budgets annexes de la Communauté de communes dressés pour l'exercice 2022 par le comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'ensemble des comptes de gestion.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président,  
Jacky DALLET